

Immigration

## Pas du sursis pour Belaouni

L'Agence canadienne des services frontaliers maintient son verdict: Abdelkader Belaouni doit quitter le Canada.



Anne McLellan

« Nous lui demandons de respecter la loi et de quitter le pays », a déclaré vendredi un porte-parole de l'Agence. « Il n'est pas un réfugié et le Canada a décidé de ne pas lui accorder sa protection », a-t-il résumé, catégorique.

Un mandat d'arrêt a d'ailleurs été lancé contre le ressortissant algérien qui ne s'est pas présenté au bureau montréalais de l'Agence, jeudi, comme il en avait reçu l'ordre. Il devait en principe être expulsé vers les États-Unis après s'être vu refuser le statut de réfugié et la résidence permanente pour motifs humanitaires.

La ministre fédérale de la Sécurité publique, Anne McLellan, a refusé d'user de son pouvoir discrétionnaire pour accorder un sursis à l'homme qui a trouvé refuge depuis le 1er janvier dans une église de Pointe-Saint-Charles pour éviter la déportation.

Sa collègue Liza Frulla, qui brigue les suffrages dans la circonscription montréalaise où se trouve cette église, avait demandé à Mme McLellan de réévaluer le cas de M. Belaouni, plus tôt cette semaine.

### Des raisons de santé toujours évoquées



Abdelkader Belaouni

M. Belaouni est diabétique et aveugle. Ses défenseurs et lui-même affirment craindre que sa santé ne souffre d'une possible détention aux États-Unis après son expulsion.

Depuis le 11 septembre 2001, la plupart des ressortissants sans statut aux États-Unis et provenant de pays musulmans sont détenus. C'est ce qui est arrivé à Mohammed Cherfi, un autre demandeur d'asile refusé par le Canada et expulsé au sud de la frontière.

Abdelkader Belaouni a vécu sept ans aux États-Unis avant de demander asile au Canada en 2003.

### Belaouni garde espoir

M. Belaouni se dit confiant de pouvoir rester au Canada. Il faut savoir qu'avant lui, en 2005, trois familles ayant trouvé refuge dans des églises du Québec ont finalement obtenu leur résidence permanente.

Ces familles étaient cependant restées dans ces églises, sans sortir, pendant plus d'un an, ce que M. Belaouni ne croit pas pouvoir faire. « Avec mon diabète, je ne peux pas patienter un an. Je dois marcher, sortir dehors », a-t-il indiqué.

« Ils ne m'arrêteront pas ici », a déclaré M. Belaouni. L'Agence des services frontaliers a souligné que ses représentants n'avaient jamais arrêté quiconque dans une église, mais qu'ils en avaient le droit.

L'homme a enfin dit espérer que les ministres entendront sa demande avant le 23 janvier, jour du scrutin.

© Société Radio-Canada. Tous droits réservés.